



CONSEIL DE QUARTIER

VIEUX-QUÉBEC-CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX- QUÉBEC – CAP-BLANC – COLLINE-PARLEMENTAIRE

LE LUNDI 7 AVRIL 2025, 19 h

Espace Quatre Cents
100, quai Saint-André, salle 320

Demands d'informations et/ou de questions des citoyens peuvent être
acheminées avant 13 h le lundi 7 avril à : ConseilDeQuartier@ville.quebec.qc.ca

ORDRE DU JOUR

AG-2025-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
AG-2025-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
AG-2025-03	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024	19 h 10
AG-2025-04	Explications du processus d'élections	19 h 15
	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du déroulement des élections▪ Appel de candidatures▪ Présentation des candidats▪ Début du scrutin (si requis)	
AG-2025-05	Rapport annuel et états financiers 2024	19 h 25
	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du rapport annuel▪ Présentation des états financiers▪ Période de questions et commentaires du public▪ Ratification du rapport annuel et des états financiers▪ Nomination des signataires (deux) des états financiers	
AG-2025-06	Conférence ludique sur le corsaire Jacques Kanon, célèbre marin et personnage historique de l'époque de la Nouvelle-France, par Samuel Venière, historien au Musée naval de Québec et pour les Fêtes de la Nouvelle-France.	19 h 50
AG-2025-07	Fin du scrutin et annonce des résultats	20 h 20
AG-2025-08	Période d'information de la conseillère municipale	20 h 25
AG-2025-09	Période de questions et commentaires du public	20 h 35
AG-2025-10	Divers	20 h 50
AG-2025-11	Levée de l'assemblée	21 h 00

*L'assemblée générale annuelle peut être suivie d'une assemblée régulière du conseil d'administration.

1. Le scrutin se déroule concurremment à l'assemblée et prend fin au point AG-2025-07. Toutefois, la présidente d'élection prendra les mesures nécessaires pour permettre aux personnes présentes au bureau de scrutin, avant l'expiration de la période de scrutin, d'exercer leur droit de vote. Le dépouillement du scrutin et l'annonce des résultats se font après la fermeture du scrutin, le tout concurremment à l'assemblée.